

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JUILLET 2007

Membres en exercice :	L'an deux mille sept, le trente et un juillet , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
16	Date de la convocation : 23 juillet 2007 .
Membres présents :	Présents : THERON Marie-France, LALANDE François, MERELLE Liliane, BLANCHARD Jean, CAZIMAJOU Didier, BARBAS Daniel, Adjointes – BEGUE Carole, COUSSEAU Michel, DULUGAT Caroline, VAUDON Nadège, SECHAUD Jacky, Conseillers Municipaux.
11	Absents avec délégation : CLAEYS Frédéric (pouvoir à BARBAS Daniel), HAVERLAN Dominique (pouvoir à CAZIMAJOU Didier).
Suffrages exprimés :	Absents excusés : LAFARGUE Marie-Laure, MARTINES Valérie, MICHY Fabrice
13	Absents : <i>Néant</i>
	Secrétaire de séance : VAUDON Nadège

1) DELIBERATIONS

FIXATION D'UN TARIF PARTICULIER DE LOCATION D'ANNEAU AU PORT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Francis PLANCHET à amarrer sa péniche de 30 mètres au port de Portets et fixe à 1.500,00 € le montant annuel de location d'anneau payable mensuellement. Dans ce prix sont compris l'eau et l'électricité.

ESPACE CULTUREL « LA FORGE » : FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES

Afin de permettre au plus grand nombre d'assister aux spectacles qui seront présentés à l'Espace Culturel « La Forge », le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants (TVA : 5,50 %) :

- Catégorie A : tarif plein = 25,00 € TTC (23,70 € HT) – tarif réduit = 18,00 € TTC (17,06 € HT)
- Catégorie B : tarif plein = 18,00 € TTC (17,06 € HT) – tarif réduit = 12,00 € TTC (11,37 € HT)
- Catégorie C : tarif plein = 14,00 € TTC (13,27 € HT) – tarif réduit = 8,00 € TTC (7,58 € HT)
- Tarif unique = 16,00 € TTC (15,17 € HT)

Le tarif réduit sera réservé aux personnes bénéficiaires du RMI, aux chômeurs, aux étudiants, aux scolaires et aux familles de trois personnes et plus.

SPECTACLE « LE MAGICIEN D'OZ »

Le spectacle « Le Magicien d'Oz » sera présenté, en fin d'année, aux enfants des écoles de Portets et des écoles environnantes qui en feront la demande. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 9,00 € le montant par élève qui sera demandée aux écoles extérieures.

ESPACE CULTUREL « LA FORGE » : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DU FOYER

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, comme suit, les tarifs de location du foyer de l'Espace culturel « La Forge » aux particuliers.

- Habitants de Portets : 1.050,00 € TTC (877,93 € HT), hors ménage
- Autres particuliers : 1.300,00 € TTC (1.086,96 € HT), hors ménage

Une caution de 1.000,00 € sera demandée pour toute réservation.

BOULODROME : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PORTETS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE « LES BOULES LYONNAISES DE PORTETS »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'utilisation du boulodrome entre la commune de Portets et l'association sportive « Les boules lyonnaises de Portets », laquelle règle les conditions d'utilisation de ce local.

Monsieur COUSSEAU demande pourquoi la convention ne prévoit pas la participation financière qui pourrait être demandée aux clubs extérieurs s'ils souhaitent utiliser la salle. Monsieur CAZIMAJOU indique que les Boules lyonnaises de Portets préparent un règlement intérieur où cette question sera précisée. Madame THERON demande que le compte rendu de ce Conseil municipal soit adressé au Président des Boules lyonnaises de Portets.

CONVENTION DE DIFFUSION DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

Dans le cadre des animations prévues à l'Espace culturel « La Forge », le Conseil municipal,, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la SARL CielEcran (2, rue du Colonel Driant – 75001 PARIS) pour la diffusion, sur écran géant à l'Espace culturel « La Forge » des matches de quart de finale, de demie finale, de 3^{ème} place et de finale de la Coupe du Monde de Rugby 2007 (entre le 07 septembre et le 20 octobre 2007). Le prix de la prestation est de 2.100,00 € HT (2.215,50 € TTC – TVA 5,5%).

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part des remerciements de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie pour le prêt de la scène et de ceux de Madame MEDAN pour les marques de sympathie témoignées lors de son départ à la retraite.

- Madame THERON précise qu'il est interdit d'apposer des mentions manuscrites sur les listes électorales. Les observations doivent être portées sur un post-it ou sur le procès verbal.

- Madame THERON donne lecture de la lettre de Monsieur VALADE, Sénateur de la Gironde, en vue de l'attribution d'une aide financière de 10.000,00 € pour la Forge.

- Madame le Maire donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale du football et indique que Madame Valérie LAURENT et Monsieur Cyril DANNEY sont les nouveaux présidents.

- Madame DULUGAT indique que les maîtres ne tiennent pas leurs salles de classes en bon état et qu'il ne revient pas au personnel communal de tout nettoyer et ranger.

- Monsieur CAZIMAJOU précise les travaux qui vont être réalisés sur la voirie communale par la CDC de Podensac :

- chemin de la Girafe : du n°8 au chemin Bignon
- chemin de Mégelane : de l'intersection avec le chemin de Papoula jusqu'à l'intersection avec le CD 214
- chemin de Papoula : 1 ralentisseur à placer entre l'intersection avec la RD 1113 et le croisement avec le chemin de Mégelane ; 1 autre ralentisseur à placer entre le croisement chemin de Papoula/chemin de Mégelane et le croisement chemin de Mégelane/RD 115 (rue du 08 mai 1945)
- chemin de Pierronnet : du croisement avec le CD 115 (rue du 08 mai 1945) jusqu'au croisement avec le chemin Lamothe
- rue de la Liberté du n°6 au n°26
- chemin de Lagaceye : 1 ralentisseur à placer
- route du stade (chemin de Pomarède) : du parking du stade jusqu'au croisement avec l'impasse Coursier Petiton
- chemin du Mirail : aménagement au droit de la RD 1113
- rue de la gare : 2^{ème} phase, de l'existant jusqu'au parking de La Forge

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

